

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	29 octobre 2026
Numéro	26.185	Heure	10h30

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis		Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour une éducation routière adaptée aux objectifs de promotion de la mobilité douce		
Contenu : Le Grand Conseil invite le Conseil d'État à modifier l'article 6 de son arrêté concernant l'éducation routière (RSN 410.541) et, partant, à intégrer au sein de la Commission cantonale d'éducation routière (CCER) à tout le moins deux représentant-e-s d'associations de promotion de la mobilité douce (vélo et piétons).		
Développement (facultatif) : L'éducation routière est un pilier essentiel de la promotion de la mobilité douce auprès des plus jeunes. Alors que la part modale cyclable dans le canton de Neuchâtel stagne à un niveau passablement bas par rapport au niveau intercantonal, il apparaît essentiel d'inclure à tout le moins deux représentant-e-s d'associations de promotion de la mobilité douce (vélo et piétons) dans la liste des organisations composant la Commission cantonale d'éducation routière (CCER).		

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Cloé Dutoit		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Yves Pessina	Nathalie Ljuslin	Mauro Moruzzi
Olivier Beroud		